

cercueil ; si c'est une personne de considération, on fait, en quelques endroits, son cercueil *pointu*. Quelquefois on le couvre d'un drap noir. On assure qu'anciennement on revêtait les morts de tout ce qu'ils avaient eu de plus précieux, de sorte que les pauvres ne pouvaient suffire à ces vaines dépenses. Mais le Docteur Gamaliel-le-Vieux réforma cet abus ; il ordonna qu'à l'avenir on se contenterait de couvrir le cadavre d'un voile de lin ; ce qui fut observé dans la suite.

*L'embaumement.*—On a parmi les Hébreux quelques exemples de corps embaumés après leur décès ; mais la coutume n'en fut jamais ni générale, ni fort commune. On oignit d'aromates le corps de notre divin Maître ; et lorsque Marie répand le parfum sur ses pieds, Notre Seigneur déclare qu'elle l'a fait pour prévenir sa sépulture et comme pour l'embaumer à l'avance. Nicodème employa *cent* livres de myrrhe et d'aloès pour l'ensevelir ; et les saintes femmes qui vinrent les premières à son Tombeau supposaient apparemment que l'on n'avait pas eu le loisir de lui rendre ce devoir la veille du sabbat, puisqu'elles avaient aussi acheté des aromates pour l'embaumer. Enfin, l'Évangéliste saint Jean insinue que cet usage était commun, puisqu'il dit que Joseph d'Arimathie et Nicodème enveloppèrent de linges ou de bandelettes le corps de Jésus avec des aromates, suivant la coutume des Juifs : *sicut mos est Judæis sepelire*.

*Le convoi funèbre.*—Lorsque le temps de porter le corps en terre est venu, les parents et les amis du